

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

airFRESH BLUE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

parfum, Réservé uniquement à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
A-5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
E-Mail regulatoryaffairs@hagleitner.at
Service émetteur / Regulatory Affairs
téléphone
Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

Adresse/Fournisseur

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
AT5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
Adresse email de la regulatoryaffairs@hagleitner.at
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Anti Poison Center Vienna: +43 (0)1 406 43430

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 2 H225
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence ***

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales/locales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Propane-2-ol

Lire les sigles de classification et les informations produit avant utilisation.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) ***

Propane-2-ol

No. CAS 67-63-0
 No. EINECS 200-661-7
 Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25-XXXX
 Concentration >= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225
 Eye Irrit. 2 H319
 STOT SE 3 H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Engourdissement, Fatigue, État d'ivresse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau, Mousse stable aux alcools, Poudre ABC, Produit d'extinction à sec

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur \geq 5 \leq 25 °C

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Agents d'oxydation

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé uniquement à un usage professionnel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0,4 mm

Temps de pénétration >= 480 min

z.B.: BRILLANT nitrilX-TREME, Art.-Nr. 4451001000 oder BRILLANT nitrilSTYLE, Art.-Nr. 4451001300

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant 0,35 mm

Temps de pénétration >= 240 min

Matériau approprié vitone

Épaisseur du gant 0,5 mm

Temps de pénétration >= 480 min

Non adapté: gants en caoutchouc

Non adapté: gants en PVC

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** liquide**Couleur** bleu**Odeur** odeur spécifique au produit**valeur pH**

Valeur env. 6,0 à 8,0

Concentration/H₂O 100 %

température 20 °C

Remarque neutre

Point de sublimation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 90 °C

Point d'éclair

Valeur 18 °C

méthode closed cup

Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

DensitéValeur env. 0,941 g/cm³

température 20 °C

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

solubilité(s)

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température d'auto-inflammabilité

Remarque non déterminé

Indice de combustion

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Remarque non déterminé

La densité après le tassement

Remarque non déterminé

L'examen divisant pour le dissolvant

Valeur	0,0	%
méthode	ADR/RID	

Teneur en solide

Remarque non déterminé

La concentration de la saturation

Remarque non déterminé

Critique point

Remarque non déterminé

La constante de dissociation

Remarque non déterminé

Tension superficielle

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation. Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Propane-2-ol**

Espèces	rat		
DL50	=	5280	mg/kg
méthode		OCDE 401	
Source		Données du fabricant	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Propane-2-ol**

Espèces	lapin		
DL50	>	13900	mg/kg
méthode		OCDE 402	
Source		Données du fabricant	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Propane-2-ol**

Espèces	rat		
CL 50	>	25	mg/l
Durée d'exposition	=	6	h
méthode		OCDE 403	
Source		Données du fabricant	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

sensibilisation

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

Expériences issues de la pratique

Dessèche la peau. L'inhalation des vapeurs de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

Autres données

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Les valeurs fournies concernent la matière active technique.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Propane-2-ol**

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)		
CL 50	8970	à	9280 mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	IUCLID		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Propane-2-ol**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	9714		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
Source	IUCLID		

Toxicité pour les algues (Composants)**Propane-2-ol**

Espèces	Scenedesmus quadricauda		
LOEC	1800		mg/l
Durée d'exposition	7	d	
Source	IUCLID		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Propane-2-ol**

Espèces	Pseudomonas putida		
LOEC	1050		mg/l
Durée d'exposition	16	h	
Source	IUCLID		

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

Biodégradabilité

évaluation facilement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

N'est disponible

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 20 01 13* solvants

Eliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOOLS, N.S.A. (Propane-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Prescription particulière 640D

Quantité limitée 1 I

Les catégories de transport 2

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Code de restrictions en tunnels D/E



Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOHOLS, N.O.S. (Propan-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOHOLS, N.O.S. (Propan-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

N'est disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autres ingrédients**

parfums, Coumarin, Eugenol, Linalool, Dipentène, Citral

COV

COV (CH) = 40 %

COV (CE) = 40 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications / suppléments: Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par un étoile (*) à gauche de la page.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2
 Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, Catégorie 2
 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Civil Aviation Organization

Nom commercial : airFRESH BLUE

Numéro de la matière: SUB302020810000

Version : 7 / EU

Date de révision: 04.09.2018

the date of issue: 16.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 04.09.18

CAS: Chemical Abstracts Service
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compound
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
CEFIC: European Chemical Industry Council
DMEL: Derived minimal effect level
DNEL: Derived no effect level
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMO: International Maritime Organization
EU: European Union
EC: European Community
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

